ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ouvrages d'art

Question orale n° 1419

Texte de la question

M. Harry Lapp souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur une importante infrastructure qui interesse au plus haut point Strasbourg et sa communaute urbaine : c'est la realisation du deuxieme pont sur le Rhin, au sud de l'agglomeration, devant relier les rives d'Altenheim en Allemagne et Eschau en France. Cet ouvrage est un maillon indispensable des relations franco-allemandes. Il doit permettre une meilleure desserte de l'agglomeration strasbourgeoise et un trafic plus fluide entre le Bade-Wurtemberg et le Bas-Rhin dans le cadre de l'Europe rhenane. Le traite franco-allemand concernant le deuxieme pont sur le Rhin a ete signe le 6 juin 1996 par le chef de l'Etat et le chancelier allemand. La declaration d'utilite publique (DUP) a ete ordonnee, le meme jour, du cote francais. Sur le plan financier, le cout global de cette infrastructure est estime a 246 millions dont 180 pour notre pays. Cette somme est inscrite au contrat triennal de Strasbourg ville europeenne. Pour le departement du Bas-Rhin et la region Alsace, cofinanceurs du projet a hauteur de 50 % avec l'Etat, la realisation de cet ouvrage constitue une reelle priorite. Or le traite franco-allemand n'a pas encore ete soumis au Parlement. Cette ratification est pourtant urgente et tout retard prejudiciable. Il est indispensable que le maitre d'oeuvre de l'ouvrage, la DDF du Bas-Rhin, puisse rapidement lancer l'appel d'offres et que les premiers travaux soient engages dans les meilleurs delais. Il lui demande dans quel delai le Parlement sera saisi pour ratification du projet de traite franco-allemand et s'il pouvait egalement lui preciser l'etat d'avancement et le calendrier des autres procedures : l'enquete parcellaire, l'enquete dans le cadre de la loi sur l'eau, le lancement de la DUP et la ratification du traite du cote allemand.

Texte de la réponse

M. le president. M. Harry Lapp a presente une question no 1419.
La parole est a M. Harry Lapp, pour exposer sa question.
M. Harry Lapp. Je souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des stransports et du tourisme sur une importante infrastructure qui interesse au plus haut point Strasbourg et sa communaute urbaine: la realisation, au sud de l'agglomeration, du deuxieme pont sur le Rhin devant relier Altenheim, en Allemagne, et Eschau en France.
Cet ouvrage est un maillon indispensable des relations franco-allemandes. Il doit permettre une meilleure desserte de l'agglomeration strasbourgeoise et un trafic plus fluide entre le Bade-Wurtemberg et le Bas-Rhin dans le cadre de l'Europe rhenane. Le traite franco-allemand concernant ce deuxieme pont a ete signe le 6 juin 1996 par le chef de l'Etat et le chancelier allemand. La declaration d'utilite publique a ete ordonnee, le meme jour, du cote francais.
Sur le plan financier, le cout global de cette infrastructure est estime a 246 millions, dont 190 pour notre pays. Cette somme est inscrite depuis 1994 au contrat triennal de Strasbourg, ville europeenne. Pour le departement du Bas-Rhin et la region Alsace, confinanceurs du projet a hauteur de 50 % avec l'Etat, la realisation de cet ouvrage constitue une reelle priorite. Or le traite franco-allemand n'a pas encore ete soumis au Parlement. Cette ratification est pourtant urgente, tout retard est prejudiciable. Il est indispensable que le maitre d'oeuvre de l'ouvrage - la DDE du Bas-Rhin - puisse rapidement lancer l'appel d'offres et que les premiers travaux soient

engages dans les meilleurs delais.
Monsieur le ministre delegue au logement, ma question est simple: dans quel delai le Parlement sera-t-il saisi du projet de traite franco-allemand en vue d'en autoriser la ratification ? Pourriez-vous egalement me preciser l'etat d'avancement et le calendrier des autres procedures: l'enquete parcellaire, l'enquete dans le cadre de la loi sur l'eau, le lancement de la DUP et la ratification du traite du cote de nos voisins allemands ?
M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au logement.
M. Pierre-Andre Perissol, ministre delegue au logement. La construction d'un nouveau pont routier sur le Rhin entre Altenheim et Eschau est, en effet, un projet tres important pour la region Alsace, la ville de Strasbourg et les relations franco-allemandes.
Le traite doit etre ratifie par le President de la Republique apres l'accord du Parlement, qui doit donc voter une loi dite loi d'autorisation. M. Bernard Pons, ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme, me charge de vous dire qu'il a bon espoir de voir ce texte vote avant la fin de cette session. Pour entrer rapidement dans les details, ce traite inclut des clauses fiscales qui derogent aux dispositions habituelles pour la perception de la TVA. Nous devions donc obtenir une derogation des instances europeennes. Cette demarche fut plus longue que prevu, mais elle a aujourd'hui abouti. Plus rien ne s'oppose donc a la presentation du projet de loi au Conseil d'Etat, prealable indispensable a la loi d'autorisation, donc a la ratification.
Nos partenaires allemands pensent, quant a eux, ratifier le traite et prononcer leur equivalent de la declaration d'utilite publique dans le courant de cette annee. L'enquete d'utilite publique a deja eu lieu, mais des recours ralentissent la decision finale. En effet, en Allemagne, les recours suspendent les procedures en cours.
L'objectif est de pouvoir lancer les travaux en 1998 et les services competents s'organisent pour respecter cette echeance. Croyez que nous sommes, a l'instar de nos homologues allemands, parfaitement conscients des enjeux de ce dossier que M. Bernard Pons s'attache a mener a bien dans les delais les plus brefs. J'espere, monsieur le depute, que cette reponse apaisera vos craintes.
M. le president. La parole est a M. Harry Lapp.
M. Harry Lapp. Je prends acte de cette reponse, monsieur le ministre. Je souhaite effectivement que nous avancions sur ce dossier. Je vous rappelle simplement que le predecesseur de M. Pons, M. Bosson, s'etait engage, lors de la seance du 10 novembre 1994, a ce que le projet soit depose sur le bureau de l'Assemblee avant la fin de l'annee 1994. Cela fait trois ans ! Je souhaite donc que nous soyions enfin en mesure de faire avancer ce projet, qui devient indispensable en raison de la saturation du pont de Kehl entre Strasbourg et l'Allemagne.

Données clés

Auteur : M. Lapp Harry
Circonscription : - UDF
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1419
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1842
Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1943
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 1997